



Non respect d'une mesure de tutelle par banque

Par **rose**, le **26/11/2011** à **00:00**

Bonjour,

Notre père aujourd'hui décédé était placé sous tutelle. Nous avons découvert qu'une de ses banques n'a pas respecté la mesure de tutelle qui lui avait été signifiée par l'organisme de tutelle. Notre père déclaré incapable n'avait plus le droit de retirer de l'argent et malgré cette interdiction il a pu le faire. Nous considérons que la banque a commis une faute grave. Pouvons-nous demander le remboursement des sommes indûment sorties puisque ces retraits n'étaient pas autorisés et en quelque sorte frappés de nullité? Si la banque refuse quels recours avons-nous?

Nous considérons aussi que l'organisme de tutelle a failli car il aurait dû contrôler la bonne application de la tutelle par la banque. Pourrait-on aussi demander réparation ?

Merci pour vos réponses.

Par **pat76**, le **26/11/2011** à **12:42**

Bonjour

Vous saisissez le Juge des Tutelles.

Par **rose**, le **26/11/2011** à **13:59**

Merci pour votre réponse